

Ministère de la Santé et des Soins de longue durée

Lignes directrices concernant la prévention et la prise en charge de la pandémie 2009 de grippe H1N1 dans les écoles élémentaires et secondaires

Les présentes lignes directrices sont fondées sur les données les plus fiables dont on dispose et seront mises à jour à mesure que d'autres renseignements seront disponibles.

Publié le 28 août 2009

1. Introduction

Le virus de la grippe pandémique H1N1 (pH1N1) s'est rapidement propagé à travers le monde en 2009. En Ontario, la majorité des cas confirmés de la souche pandémique ont été signalés chez de jeunes adultes en santé et la plupart des cas sont jugés bénins. On retrouve une plus grande proportion de cas chez les personnes de 5 à 24 ans que dans d'autres groupes d'âge. Les enfants en bas âge présentent un risque accru, probablement en raison de la difficulté que représente pour eux le respect systématique des mesures concernant l'hygiène des mains et de l'étiquette liée à l'éternuement et à la toux.

Dans le cadre d'une série de mesures globales, graduelles et intégrées de santé publique, il est essentiel d'établir des stratégies visant à réduire la propagation de la maladie en milieu scolaire. Cependant, il est important de noter qu'il ne s'agit pas nécessairement de créer de nouvelles stratégies, mais plutôt de renforcer les mesures et les procédures de prévention et de lutte déjà en place contre la grippe en cas de maladie chez les membres du personnel, les élèves et les bénévoles.

Les écoles et les enseignants jouent un rôle important dans la protection de la santé des élèves, du personnel et des membres de la collectivité par l'intermédiaire de l'enseignement, de leur propre hygiène de vie et des décisions éclairées qu'ils prennent.

Aux fins de ce guide, le terme *école* désigne les établissements qui offrent des programmes scolaires de la maternelle jusqu'à la 12^e année à des groupes d'enfants et d'adolescents.

Affection pseudogrippale

L'affection pseudogrippale se définit comme l'apparition soudaine de symptômes respiratoires accompagnés de fièvre, de toux et d'un ou de plusieurs des symptômes suivants : mal de gorge, douleurs musculaires, douleurs articulaires et faiblesse. Les enfants de moins de cinq ans peuvent également présenter des symptômes gastrointestinaux, mais leur fièvre peut être légère.

2. Mesures de prévention et de lutte contre les infections

Dans le cadre de la lutte contre la transmission de la grippe pH1N1 en milieu scolaire, il est possible de prévenir ou de réduire la transmission du virus de la grippe en appliquant certaines mesures, comme l'hygiène des mains, l'étiquette liée à la toux et à l'éternuement, le confinement à la maison en présence de symptômes et le maintien de la propreté des établissements scolaires. **Toutes les écoles doivent mettre ces mesures en oeuvre et encourager leur observance.**

Disposition physique et fournitures

- Les installations pour le lavage des mains doivent être inspectées pour veiller à ce qu'il y ait toujours de l'eau courante, du savon dans le distributeur et des serviettes de papier ou des sèche-mains, et s'assurer que ce matériel est accessible.
- Du désinfectant à mains ayant une teneur en alcool de 60 à 90 % doit être fourni aux

endroits où il n'y a pas d'installations de lavage des mains (p. ex., les classes sans lavabo)¹. Consulter les services d'incendie locaux pour savoir comment placer et entreposer le désinfectant en toute sécurité.

- Il importe d'encourager les élèves à utiliser leurs propres stylos, crayons, mouchoirs, etc. à l'école pour réduire le partage du matériel.

Dépistage

À l'heure actuelle, le dépistage systématique des affections pseudogrippales chez les élèves, le personnel et les bénévoles à l'entrée des écoles n'est pas recommandé.

Le dépistage et la mise à l'écart précoces des élèves, des membres du personnel et des bénévoles atteints d'une affection pseudogrippale peuvent réduire le risque de transmission. Le personnel, les parents et les élèves doivent connaître les symptômes d'affection pseudogrippale et être conscients de l'importance de signaler ces symptômes aux autorités de l'école.

Hygiène des mains

Se laver les mains constitue le meilleur moyen de prévenir la transmission des infections. Il est essentiel d'inciter les élèves, les bénévoles et les enseignants à se laver fréquemment les mains à l'aide de savon et d'eau chaude courante durant au moins 15 secondes ou à l'aide d'un désinfectant à mains à base d'alcool à 60-90 %, sous la supervision d'un adulte, s'il n'y a pas d'installation pour le lavage des mains. Ces désinfectants peuvent être utilisés dans certaines situations, par exemple dans les salles de classe sans eau courante, quand une personne tousse ou éternue, à la cafétéria avant les repas, pendant les excursions et lorsque l'hygiène des mains s'impose sans que les mains soient visiblement sales.

¹ Comme les distributeurs de désinfectant à mains ne libèrent qu'une très petite quantité de désinfectant à la fois, ce dernier ne constitue pas un danger d'incendie majeur dans la mesure où le personnel exerce une surveillance directe. Voir le communiqué du commissaire des incendies de l'Ontario daté du 14 janvier 2005 (en anglais seulement) à : www.ofm.gov.on.ca/english/Publications/Communiques/2004/2004-11at.asp.

La pratique systématique du lavage des mains doit être encouragée chez les enfants en bas âge (voir l'affiche du lavage des mains à l'adresse suivante :

http://www.health.gov.on.ca/french/public/pubf/pubf/pubhealthf/pdf/handwash_techf.pdf).

Les élèves, le personnel et les bénévoles doivent observer des mesures adéquates d'hygiène des mains :

- avant le repas ou la collation;
- avant et après la préparation des aliments;
- après l'utilisation des toilettes;
- après avoir éternué ou toussé;
- après avoir mouché un enfant (ou après s'être mouchés);
- avant et après l'utilisation d'ordinateurs ou d'articles de sport partagés, etc.

Étiquette respiratoire

L'étiquette respiratoire peut également contribuer dans une grande mesure à réduire la propagation de la grippe. Il importe d'encourager les élèves, le personnel et les bénévoles à :

- à tousser et à éternuer dans leur manche (et non dans leurs mains) ou à se couvrir la bouche ou le nez avec un mouchoir de papier lorsqu'ils toussent ou éternuent;
- jeter immédiatement les mouchoirs souillés à la poubelle;
- se laver les mains après avoir jeté un mouchoir souillé.

Contact avec les yeux, la bouche et le nez

Le virus de la grippe se transmet lorsque des sécrétions des voies respiratoires provenant de la bouche ou du nez d'une personne infectée entrent en contact avec la bouche, le nez ou les yeux (c'est-à-dire les muqueuses) d'une autre personne. Pour lutter contre la transmission de l'affection pseudogrippale, il faut rappeler aux élèves et au personnel d'éviter les contacts avec les yeux, la bouche et le nez.

Rester chez soi quand on est malade

Les élèves, les membres du personnel et les bénévoles qui sont malades doivent savoir qu'on les encourage à demeurer à la maison jusqu'à ce que leur fièvre disparaisse et qu'ils soient rétablis. Il convient d'inciter les parents à prévoir une solution de rechange pour le gardiennage de leur enfant s'il est atteint d'une affection pseudogrippale.

Nettoyage des lieux

Le virus de la grippe peut survivre de 8 à 48 heures sur différentes surfaces. Le nettoyage fréquent des surfaces et des articles communément touchés peut aider à lutter contre la transmission du virus. Le virus de la grippe est facilement éliminé par le nettoyage régulier à l'aide de produits nettoyants ordinaires vendus dans les commerces. Autrement dit, aucun agent nettoyant ou désinfectant particulier n'est requis.

Consultation du bureau de santé publique local

Les conseils scolaires doivent consulter le bureau de santé publique local pour obtenir des renseignements sur les activités de surveillance requises, les pratiques exemplaires en matière de prévention et de lutte contre les infections et les dernières données sur la grippe pH1N1, afin de transmettre cette information aux écoles. Les coordonnées se trouvent à :
http://www.health.gov.on.ca/french/publicf/contactf/phuf/phuloc_mnf.html

En outre, pour contribuer à l'effort de surveillance, on demande aux écoles de présenter au bureau de la santé publique local un rapport hebdomadaire sur le taux d'absentéisme des élèves.

3. Prise en charge de l'affection pseudogrippale chez les élèves, les bénévoles et le personnel

- Il faut aviser les parents de garder à la maison les enfants qui présentent des symptômes d'affection pseudogrippale.
- Les écoles doivent disposer de protocoles concernant la communication avec les parents/tuteurs/personnes désignées lorsqu'un enfant présente des signes d'affection pseudogrippale à l'école.
- Les élèves qui présentent leurs premiers signes d'affection pseudogrippale alors qu'ils sont à l'école ou qu'ils arrivent à l'école doivent être isolés des autres enfants et supervisés par des membres du

personnel ou des bénévoles jusqu'à ce que leurs parents/tuteurs ou autres personnes désignées puissent aller les chercher.

- Le personnel chargé de la supervision doit remettre des mouchoirs aux élèves malades afin qu'ils puissent se couvrir la bouche et le nez au moment de tousser ou d'éternuer et s'assurer que ces élèves demeurent à au moins deux mètres des autres en plus de se laver fréquemment les mains.
- Il importe d'encourager les élèves qui présentent des signes d'affection pseudogrippale à jeter immédiatement leurs mouchoirs souillés dans la poubelle et à observer les mesures d'hygiène des mains en utilisant un désinfectant à mains à base d'alcool à 60-90 %.
- L'école doit communiquer avec les parents/tuteurs et autres personnes désignées afin qu'ils aillent chercher l'enfant malade dès que possible. Ces derniers doivent être avisés que l'enfant doit demeurer à la maison jusqu'à ce que sa fièvre disparaisse et qu'il soit rétabli. Certaines personnes auront une toux qui durera quelques jours ou quelques semaines suivant l'infection. En l'absence d'autres symptômes, la toux ne doit pas empêcher un élève ou un membre du personnel de retourner à l'école.
- Les membres du personnel et les bénévoles qui présentent des signes d'affection pseudogrippale ne doivent pas se rendre au travail. Ceux qui présentent des signes d'affection pseudogrippale alors qu'ils sont au travail doivent quitter l'école dès que possible, et ils ne doivent pas y retourner avant que leur fièvre disparaisse et qu'ils soient rétablis.
- En milieu scolaire, les femmes enceintes et les personnes atteintes d'une maladie chronique ne courent pas un risque plus élevé de contracter une affection pseudogrippale. Cependant, elles semblent courir un risque plus élevé de présenter des complications secondaires et elles doivent observer les mesures d'hygiène des mains et consulter leur fournisseur de soins de santé dans les plus brefs délais en cas de maladie

accompagnée de symptômes d'affection pseudogrippale.

- On encourage les écoles à collaborer avec leur comité mixte de la santé et de la sécurité afin d'élaborer des programmes propres au lieu de travail pour la prévention et la prise en charge de la pandémie.

4. Fermeture d'écoles envisagée

À l'heure actuelle, la fermeture des écoles n'est pas recommandée. On continuera à étudier activement la nécessité de fermer des écoles et le processus à suivre le cas échéant, à la lumière des nouvelles données épidémiologiques concernant l'affection pseudogrippale attribuable à pH1N1. Si la fermeture est envisagée pour une école particulière ou un conseil scolaire, il faut communiquer avec le bureau de la santé publique local.

Toutefois, si on envisage la fermeture d'une école, la décision devra se fonder sur un bon nombre de facteurs, par exemple:

- la fréquence et la gravité des cas d'affection pseudogrippale parmi les élèves, les membres du personnel et les bénévoles;
- les caractéristiques uniques de la population d'élèves;
- la capacité de poursuivre les activités de l'école de façon sûre et saine;
- l'incidence sociale et économique de la fermeture.

Ces facteurs doivent être évalués dans un contexte de consultation avec les bureaux de santé publique et les conseils scolaires locaux.

5. Communication

Il est recommandé que l'information soit communiquée au personnel, aux bénévoles et aux parents concernant les symptômes à surveiller, les mesures de lutte adéquates contre l'infection, les mesures de prévention et ce qu'ils doivent faire si un enfant tombe malade.